



CE CERCLE DE SILENCE, ORGANISÉ DANS PLUS DE 180 VILLES EN FRANCE, EXPRIME :

- Le refus des traitements inhumains et dégradants que subissent des hommes, des femmes et des enfants sur le territoire français du simple fait qu'ils n'arrivent pas à faire reconnaître leurs droits.
- Le soutien aux exilés et à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches.
- Le devoir d'informer l'opinion publique et de donner des outils de réflexion pour que chacun puisse se faire une opinion.

NOUS CONDAMNONS FERMEMENT :

- les contrôles d'identité au faciès
- les expulsions détruisant les liens familiaux
- la rétention dans des lieux d'enfermement
- le non respect des engagements de la France signataire des Conventions internationales (Droits de l'Enfant - Convention de Genève)

VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE
MÊME POUR QUELQUES MINUTES.

À L'initiative de : ACO ; ACAT ; Amnesty International Dijon, ADE Accueil des Étrangers-Dijon ; ATTAC ; CCFD-Terre Solidaire ; La Cimade - Dijon ; Club Unesco ; Eglise Protestante Unie de Dijon - Beaune et Côte d'Or ; LVN Observer, Partager, Agir ; LDH ; Mouvement de la Paix ; MAN Côte d'Or ; MRAP 21 Dijon, Pastorale des Migrants ; RESF21 ; Secours Catholique Bourgogne, SOS Refoulement ; UJFP Union Juive Française pour la Paix ; Personnes à titre individuel.

Mai 2025

Fin mars après de longues années de procédures, le RN et certains de ses cadres ont été lourdement condamnés. Depuis l'annonce de ce verdict qui découle de la seule application de la loi par des juges indépendants, le Rassemblement national a choisi de dénoncer la décision de justice en des termes aussi abusifs que choquants...

..Ces critiques d'une décision de justice ont été plus largement relayées par des élus et responsables politiques d'autres partis, y compris le Premier ministre, et par un grand nombre de médias peu soucieux de la réalité des faits...

Des menaces à l'endroit des magistrats qui ont rendu leur jugement collégialement ont été proférées.

Derrière cette violente attaque contre l'État de droit et les magistrats qui le servent, se dessine le refus de ce qu'il implique : un traitement égal de toutes et tous, personne ne pouvant réclamer l'application de privilèges liés à sa naissance, à son statut social ou à sa notoriété. Certes, ces attaques qui visent à remettre en cause le fondement de nos institutions protectrices des droits et de l'égalité devant la loi ne sont pas nouvelles. Mais elles se sont dangereusement multipliées ces dernières années.

Fermement attachés à l'égalité de toutes et de tous devant la loi, nous sommes nécessairement attachés à l'État de droit qui deviendrait un concept vide si l'indépendance de la justice n'était pas respectée.

Nous savons également que l'État de droit nous protège d'un autre fléau. Car, garantie de l'exercice des droits et des libertés fondamentales, l'État de droit est également ce qui contribue à ce que les relations qui se nouent entre les citoyennes et les citoyens ne soient pas abandonnées à la violence, à la force, aux pouvoirs sans limites, aux mauvaises passions mais puissent être régulées par des normes juridiques...

Garantie d'impartialité, de traitement égal devant la loi et de refus de la violence dans les relations, l'État de droit – indissociable d'une démocratie effective et de la protection des droits humains - résonne avec nos convictions. Celles qui nous animent lorsque nous refusons les injustices sociales et environnementales, les racismes, l'antisémitisme, la xénophobie, le sexisme, les LGBTphobies et toutes les idéologies qui visent à faire primer l'exploitation, l'oppression, les haines et les peurs sur le respect de toutes et de tous.

Source : un tract de la LDH Section de Dijon et agglomération signés en particulier par : Amnesty international, ATTAC, Ligue des droits de l'Homme(LDH), MRAP, Mouvement de la Paix, OXFAM, Solidaires, SOS refoulement..